



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E117062

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2024

ÉDITÉ LE 23/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/11/2006

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 17/11/2006  
1 121 232

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

14 AV ANDRE AMPERE  
66330 CABESTANY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PERPIGNAN

Siret : 301 340 584 05045

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 58 763 113

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD XFR0068041LI / XFR0067549LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 05 56 18 15 94

Portable : 06 73 85 88 20

Site Internet :

E-mail : herve.hias@engie.com

Responsabilité légale :

BIGAUD YANICK PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/10/2022
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/09/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	21/05/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	21/05/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER  
61 RUE JACQUES FOURoux  
2E ETAGE  
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.